

# ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

**DFGSM3 : Année universitaire 2022-2023**

## ✓ PREAMBULE

Le présent règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFGSM3 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité pour l'année universitaire 2022-2023.

L'année de DFGSM3 santé s'inscrit dans le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la deuxième année :

PASS/L.AS1 : Semestres 1 & 2 = 60 crédits ECTS

DFGSM2 : Semestres 3 & 4 = 60 crédits ECTS

DFGSM3 : Semestres 5 & 6 = 60 crédits ECTS

## ✓ ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET PRATIQUES

**Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE du tronc commun et UE libres obligatoires).** Ils peuvent prendre la forme d'un e-learning, notamment sous forme de courtes vidéos indépendantes (capsules) ou d'enseignements simultanés, sous forme de cours magistraux, d'enseignements dirigés (ED ou APB), d'ateliers de question/réponses, d'apprentissage par problème, de séances de révision, ou de travaux pratiques.

Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs, et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

**La formation obligatoire comprend également des stages hospitaliers (stage médico-technique et stage d'immersion), ainsi qu'un apprentissage sur les plateformes de simulation iLumens (Psychologie médicale « atelier 1er contact », AFGSU, gestes techniques : ponction pleurale, d'ascite, articulaire, veineuse, artérielle, lombaire ; suture).**

L'enseignement en ED se fait par groupe d'étudiants, qui sont constitués par la scolarité en début de semestre. **Tout changement de groupe doit faire l'objet d'une demande préalable à la scolarité, avec présentation de justificatifs.** Aucune modification de groupe ne peut se faire au moment des ED par décision propre de l'étudiant.

**Tout justificatif d'absence aux enseignements ou en stage doit parvenir à la scolarité, au plus tard dans les 48 heures suivant l'absence, pour être prise en compte (certificats médicaux...).**

Responsables d'année : CAZES Aurélie et RENAUD Bertrand

## I- PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

### UE DU TRONC COMMUN

**L'examen de session 2 sera identique à celui de la session 1 en terme de durée et de type d'examen.**

Sem 1	Intitulé	Durée enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal / Sous-épreuves	Durée
UE1	Neuro Sensoriel	CM 20h TD 2h	3	Ophtalmologie : A. Couturier A. Daruich ORL : B. Verillaud	2 sous épreuves de QI et/ou DP : 1. Ophtalmologie 2. ORL	1H30 (45' OPH+ 45' ORL).
UE2	Revêtement cutané	CM 12h TD 3h	2	C. Bodemer V. Descamps	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H
UE3	Cancérologie	CM 20h	3	S. Culine M. Battistella J. Lehmann-Che  RD : S. Culine M. Battistella J. Lehmann-Che	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H30
UE4	Epidémiologie-Bioméd LCA	CM 12h TD 6h	4	AS. Jannot C. Laouenan Viet-Thi Tran  RD : AS. Jannot	Validation en un seul bloc de DP et/ou QI	1H
UE5	Anglais	TD 20h	3	Juliette Powel Asiyat Labruère	Présentation d'un cas clinique à l'oral 40% Examen terminal 60%	30 min  1H
UE6	Génétique	CM 6h TD 3h	2	E. Tournier-Lasserve S. Romana  RD : JM Dupont	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H
UE7	Uro-Néphrologie	CM 31h TD 9h	4	M. Flamant A. Karras E. Daugas  RD: M. Flamant	3 sous-épreuves DP ou QI . Sémiologie . Physio Pharmaco . HAE Anat Radio	1H30
UE8	Neuro-Psychiatrie	CM 53,5h TD 4h	6	D. Calvet N. Kubis P. Lavallée B. Chaumette  RD : B. Chaumette	4 sous-épreuves de DP ou QI . Sémiologie neurologique . Sémiologie psychiatrique . Physio Pharmaco . HAE Anat Radio	2H
Stage médi- co techni- que			3 <sup>1</sup>			
<b>TOTAL</b>			<b>30</b>			

Sem 2	Intitulé	Durée enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal -Sous-épreuves	Durée
<i>Evaluation au demi-semestre 2</i>						
<b>UE9</b>	Ethique	CM 20h	4	JF. Alexandra C. Lefève MF. Mamzer  RD: JF. Alexandra	Validation en un seul bloc Questions Isolées type QROL	1H
<b>UE12</b>	Appareil Locomoteur	CM 20h TD 4,5h	3	E. Ferrero A. Latourte	3 sous-épreuves de QI et/ou DP . Anatomie Radio-anatomie . Sémiologie . Histologie Physio Pharmacologie	1H30
<b>UE15</b>	Médecine & Santé environnementale	Capsules 5,5h	2	F. Brunet-Possenti	Validation du visionnage des capsules sur la plate-forme SiDES NG avant la fin des évaluations du demi-semestre 2	N/A
<i>Evaluation en fin de semestre 2</i>						
<b>UE10</b>	Urgence - AFGSU	CM 12h	3	P. Plaisance B. Vivien	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
<b>UE11</b>	Agents Infectieux	CM 11,5h Capsules 13h ED 20h	4	J-L. Mainardi S. Bonacorsi D. Descamps E. Dannaoui	3 sous-épreuves de QI et/ou DP . Bactériologie-hygiène . Virologie . Parasito-mycologie	2H
<b>UE13</b>	Psychologie Médicale	TD 4,5h	2	H. Peyre MA. Piot  RD : H. Peyre MA. Piot	Validation à la présence aux 3 ateliers de simulation en session 1.	4,5H
<b>UE14</b>	Module de synthèse TAPH	TD 16 ,5h	2	V. Verkarre S. El Batti	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
<b>Stage d'immersion</b>			4 <sup>2</sup>			
<b>SESAN</b>	Service sanitaire	CM 2,5h TD 16h	6	C. Carette A. Faye A. Frachon E. Frain	Présence aux ED et Validation du stage	
<b>TOTAL</b>			<b>30</b>			

Le nombre d'heures de cours et ED est donné à titre indicatif et peut faire l'objet de modifications mineures.

QI : Questions isolées (question à réponses multiples (QRM) – question à réponse unique (QRU) – question à meilleure réponse (QMR) - Zonage – test de concordance de script (TCS) – question à réponse ouverte et concise (QROC) – question à réponse ouverte et longue (QROL) – KFP)

DP : Dossiers Progressifs

<sup>1</sup> Stage médico-technique : Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être envoyée sous format dématérialisé avant le 16 décembre, délai de rigueur.

<sup>2</sup> Stage immersion : Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être envoyée sous format dématérialisé 12/05/2023, délai de rigueur.

### *Référentiel*

Chaque Unité d'Enseignement devra mettre à disposition des étudiants en début du semestre correspondant un document écrit reprenant l'ensemble du contenu pédagogique théorique de formation dispensé. La scolarité distribuera les référentiels correspondant à un document, en début de semestre sous réserve que chaque unité d'enseignement ait transmis le contenu pédagogique un mois avant le début du semestre.

### *Enseignements Dirigés*

Certaines UE proposent une formation sous forme d'Enseignements Dirigés (ED). Ces ED sont obligatoires et feront l'objet d'un contrôle de présence, sous la forme de la participation effective à des tests de connaissance en cours d'ED, effectués à partir du matériel de l'étudiant (téléphone, ordinateur portable). Ces tests n'entreront pas dans la note de l'UE mais permettent à l'étudiant de s'auto-évaluer. La présence aux ED sera transmise aux jurys pour aide à la décision le cas échéant. Les étudiants doivent se munir du matériel technique nécessaire pour chaque ED.

## **A- UE LIBRE OBLIGATOIRE ET ENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES**

Les étudiants doivent valider un seul enseignement libre obligatoire.

Au DFGSM3, l'UE libre obligatoire prend la forme du SESAN qui inclut un choix d'option thématique d'application.

Les enseignements supplémentaires (au-delà des 60 ECTS nécessaires la validation de l'année) pris par les étudiants (ECO, PIR S3 S4, ...) pourront être valorisés au titre du parcours de formation (intervenant dans le processus d'appariement d'entrée dans le troisième cycle), après validation pédagogique.

L'enseignement optionnel fera l'objet d'une campagne d'inscription. Aucune modification d'inscription ne pourra être effectuée au décours de cette campagne.

**Liste des enseignements supplémentaires (6 ECTS chacun)**

Intitulé ECO	Responsable	Volume horaire	Contrôle des connaissances	Durée examen	Capacité d'accueil	Semestre
<b>Parcours d'Initiation à la Recherche (PIR)</b>						
<p>- <b>62 UE</b> du PIR (de 6 ECTS chacune, à l'exception des UE « Méthodes en évaluation des risques environnementaux » et « Base de données en santé », chacune comptant pour 3 ECTS) issues de 11 parcours thématiques* sont proposées au 1<sup>ier</sup> et 2<sup>e</sup> semestre.</p> <p><i>*Biologie Cellulaire ; Génétique ; Immunologie, Neurosciences, Santé Publique ; Pharmacologie/Physiologie ; Oncogénèse ; Circulation, hémostase et vaisseaux ; Imagerie ; Microbiologie ; Ethique et santé.</i></p> <p>- Les modalités d'enseignement de ces UE, volume horaire, capacité d'accueil et contrôle des connaissances sont détaillées dans le MCC du PIR 2022-2023.</p>						
<b>Enseignements complémentaires optionnels (ECO)</b>						
<b>Activités Physiques, Sportives, Artistiques et Santé</b>	P. DECQ	15h (19 x 45 min CM + 2 x 2h TD + 2 x 3h (pratique sportive)) Commun au DFGSM2	Session 1 : <u>Partie théorique</u> : la présence au cours, contrôlée par émargement, comptera pour 30% de la note finale, les 70% restant seront sur les contrôle final par QRM. La présence aux 2 ED organisés par le département de médecine générale étant strictement obligatoire (sauf absence dument justifiée) <u>Partie pratique</u> : inscription obligatoire à une UE du deuxième semestre du service des sports, ce qui correspond à 12 séances dans le semestre (les séances étant habituellement de deux heures en fin de journée), avec 3 absences autorisées si elles sont dument justifiées  Session 2 : identique.	40 min	<b>30</b>	<b>S2</b>
<b>Allemand</b>	O. SITBON	15h (3 x 5h TD) Commun au DFGSM2	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral Session 2 : identique.	15 min	<b>10</b>	<b>S2</b>
<b>Approche transculturelle de la relation médecin/malade</b>	M-R. MORO	15h (5 x 3h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de d'un oral (50%) + présence (50%) Session 2 : 1 épreuve sous forme d'écrit analyse de situation	Session 1 : 2h Session 2 : 1h	<b>50</b>	<b>S2</b>
<b>Debating in English SOUS RESERVE</b>	B. BERNA	36h	Assiduité, participation active aux ateliers, prise de responsabilité dans le cadre des débats	30 min	<b>10</b>	<b>annuel (S1+S2)</b>
<b>Enjeux Climat Santé Environnement</b>	F. BRUNET-POSSENTI	13h CM Commun au DFGSM2 + L3 SIAS	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Mémoire individuel ou en groupe, ou poster, sur la thématique. Note (70%) présentiel, (30%) mémoire/poster.  Session 2 : Identique	-	<b>15</b>	<b>S2</b>
<b>Espagnol médical scientifique</b>	A. DARUICH-MATET	15h (4 x 1h CM + 5 x 2h autre modèle)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Mémoire/Rapport final (75%) + présence (25%) Session 2 : identique	1h	<b>20</b>	<b>S2</b>

<b>Evolution et développement</b>	R. KHONSARI	15h (12 x 1h CM + 3h de visite)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral et de questions en binôme ou trinôme. Session 2 : identique	15 min	<b>30</b>	<b>S2</b>
<b>Histoire de la médecine</b>	C. HAREL	15h (sur les deux semestres pour l'ensemble des étudiants : 5 samedis de 9H30 à 12H30 ; à Necker) Commun au DFGSM2	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit d'un texte restitué oralement dans un cadre réflexif sur un des cours proposés. Rédaction préalable sur deux feuillets d'une analyse réflexive liée à un sujet (au regard des éléments du cours disponible près du candidat). Restitution devant un jury par lecture de la synthèse écrite du candidat.  Session 2 : un oral sur une réflexion d'ensemble, sujet au choix	1h  Session 2 : 10min	<b>100</b>	<b>S2</b>
<b>Introduction à la recherche en santé par la communication scientifique</b>	C. ALBERTI	15h (6h de CM + 4h de TD + 6h de colloque)	Session 1 : une épreuve sous forme d'un mémoire, un oral et la participation au groupes de travail.  Session 2 : un oral.	30 min  Session 2 : 30min	<b>20</b>	<b>annuel</b>
<b>Langue des signes 2</b>	M. LE BRAS	26h (13 CM-TD de 2h - séances interactives comportant enseignement et pratique)	Session 1 : 1 examen terminal sous forme d'évaluation individuelle des bases de la LSF (75%) + Assiduité (25%) Echanges/test de compétences linguistiques.  Session 2 : identique (la note obtenue à l'oral est conservée à hauteur de 15%) + Evaluation individuelle = 75% (reprise 25% d'assiduité) Echanges/test de compétences linguistiques.	15 min	<b>30</b>	<b>S2</b>
<b>Médecine et société ENS</b>	R. KHONSARI	15h CM Commun au DFGSM2	Session 1 : une épreuve sous forme d'un oral + questions (possible en binôme).  Session 2 : identique.	15 min	<b>5</b>	<b>S2</b>
<b>Médecine et société au cinéma. Histoire, philosophie, sciences sociales</b>	C. LEFEVE	15h (4x2h de CM + Visionnage sur Moodle de 4 films de long métrage (10h) et de 4 capsules vidéos de 30 min (2h)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 2 à 3 QR par épreuve.  Session 2 : identique.	2h	<b>30</b>	<b>S2</b>
<b>Médecine moléculaire</b>	M. LE BRAS J. LEHMANN-CHE	15 h CM Commun au DFGSM2	Session 1 : 1 examen terminal sous forme d'écrit (QROL +/- QRM) et 1 restitution orale de présentation d'analyse d'article. Ecrit 1h (85%) et Oral 15 min (15%).  Session 2 : 1 examen terminal sous forme d'écrit (QROL +/- QRM) (la note obtenue à l'oral est conservée à hauteur de 15%).  Ecrit (85%).	1h15  Session 2 : 1h	<b>30</b>	<b>S2</b>
<b>Pathologie</b>	A. SANNIER	14h (7 séances de travail de 2h dans le service)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral (présentation orale + questions) (75%) + présence (25%).  Session 2 : identique	20 min	<b>14</b>	<b>S2</b>

		d'anatomie pathologique du médecin encadrant)				
<b>Comment ne pas apprendre l'hémo : Physiopathologie hématologique</b>	L. LHERMITTE	15h (6 x 2h30 ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un examen sur Theia qui consiste en un DTAS* de 36 questions prises de manière aléatoire dans une banque de données comportant environ 60% de QRM et 40% de QROC. (80%) + présence (20%)  Session 2 : identique	1h	<b>30</b>	<b>S2</b>
<b>Rencontrer un malade mental : la littérature au service de la rencontre.</b>	A. REVAH-LEVY	14h (7 x 2h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de devoir maison (50%) + présence et participation (50%)  Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un oral de synthèse sur l'année	-  Session 2 : 30 min	<b>30</b>	<b>S2</b>
<b>Représentation du corps</b>	R. KHONSARI	15h (12h CM + 1 ½ journée de 3h réservée à la séance d'examens) Commun au DFGSM2	Session 1 : une épreuve sous forme d'un oral (possible binôme ou en trinôme) + questions.  Session 2 : identique	15 min	<b>15</b>	<b>S2</b>
<b>Sémiologie aux urgences adultes et pédiatriques</b>	P. PLAISANCE U.MEINZER	15h (8 x 1h30 CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de QI . Session 2 : identique	1h	<b>33</b>	<b>S2</b>
<b>The Research Lab <u>SOUS RESERVE</u></b>	B. BERNA	15h	Oral session 1 Oral session 2	30 min	<b>20</b>	<b>S2</b>
<b>Vulnérabilité en santé</b>	J.KIVITS	15h (1 x 3h CM + 10 x 2h TD) Commun au DFGSM3 + L3 SIAS (15 étudiants)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral par étudiant, (possible en binôme) et questions.  Session 2 : 1 épreuve sous un rapport écrit.	15 min	<b>7</b>	<b>S2</b>

La liste des ECO est indicative. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction des effectifs.

DTAS Dossier Tirage au Sort

Les UE du parcours d'initiation à la recherche (PIR) et le stage de recherche font l'objet de règlements propres

## B- APPRENTISSAGE AUX CENTRES DE SIMULATION

La formation dispensée en centres de simulation au DFGSM3 comprend :

- Les ateliers de psychologie médicale (« Premier contact patient »)
- AFGSU après le semestre 2, entrant dans le cadre de l'UE Urgences
- Formation aux gestes techniques : ponction pleurale, d'ascite, articulaire, veineuse, artérielle, lombaire ; suture

Ces formations sont obligatoires et validées par la présence en session 1

Les seules absences justifiées, ouvrant la possibilité d'une validation en session 2, sont les absences pour les raisons suivantes : hospitalisation (bulletin de situation demandé) - décès d'un proche (certificat de décès demandé).

Les ateliers se déroulent dans le cadre du règlement de fonctionnement de la plateforme en annexe.

## C- SERVICE SANITAIRE

Il a pour objectif d'initier les futur(e)s professionnel(e)s de santé aux enjeux de la prévention primaire, de réaliser des actions concrètes de prévention primaire et de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité.

Quatre thématiques sont abordées : l'alimentation, l'activité physique, les addictions et la santé sexuelle, intégrant la contraception et la prévention des IST.

Le service sanitaire comporte

- . La préparation de l'action de prévention (CM et 2 ED de pré-action)
- . La réalisation de l'action de prévention : 1 semaine au semestre 2 auprès de populations cibles telles que des étudiants ou lycéens
- . Le retour d'expérience et l'évaluation de l'action

Le Service sanitaire est obligatoire pour tous les étudiants en médecine et est réalisé en collaboration avec le département universitaire de soins infirmiers de l'UFR. La présence de l'étudiant à l'ensemble des ED du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> semestre est obligatoire de même que l'action de prévention sur la base d'une semaine soit 10 demi-journées sur le terrain. Les étudiants devront signer une fiche d'émargement lors des différents TD ainsi que lors de la semaine d'action (matin et après-midi pour la semaine d'action). L'ensemble du service sanitaire sera crédité de 6 ECTS en lien avec les thématiques du service sanitaire. Il donnera lieu à la délivrance d'une attestation spécifique. Les modalités d'un éventuel rattrapage d'un service sanitaire non validé par un étudiant seront discutées en jury en lien avec les responsables pédagogiques.

Le SESAN valide l'UE libre obligatoire du DFGSM3.

## D- STAGES

Les étudiants de DFGSM3 réalisent deux stages :

- Un stage médico-technique, sous la forme de 5 séances d'une ½ journée au premier semestre, par rotation dans des structures exerçant des disciplines non uniquement cliniques (Microbiologie – Biochimie – Génétique – Immunologie – Hématologie – EFS – Pharmacie – Radiologie – Médecine Nucléaire – Explorations fonctionnelles – Hormonologie – Biologie de la reproduction...). La validation du stage se fait sur la seule présence. Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmis selon les modalités indiquées par le Service Scolarité avant le 16 décembre 2022, délai de rigueur.



- Un stage d'immersion (pré-externat), au semestre 2, sous la forme de 2 stages de 8 semaines à mi-temps (5 demi-journées par semaine). Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmis selon les modalités indiquées par le Service Scolarité le 12/05/2023, délai de rigueur.

Pour assurer la continuité de la pratique clinique, en cas de redoublement, le stage clinique d'immersion, même validé en 2021-2022, devra obligatoirement être suivi pour la validation de l'année de DFGSM3.

La validation du « Stage Sémiologie Semestre 1 (G2) 4 ECTS » pour les étudiants passeréliens de DFGSM3 se fait sur la présence et la participation aux 5 séances de sémiologie dédiées à leur parcours

La validation du « Stage immersion Semestre 2 (G3) 4 ECTS » pour l'ensemble des étudiants se fait sur la note de stage. Celle-ci se décompose en 3 notes comptant chacune pour 1/3 de la note finale : note de stage d'immersion 1 ; note de stage d'immersion 2 et note d'ECOS de sémiologie de fin de DFGSM3.

**Le stage est obligatoire. Tout justificatif d'absence en stage doit parvenir à la scolarité, dans les 48 heures suivant l'absence, pour être prise en compte (arrêt de travail, certificats médicaux...). Les responsables de stage doivent être informés de l'absence en stage.**

## **1- DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **A- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS EN DOUBLE CURSUS MEDECINE SCIENCE ET AUX ETUDIANTS ERASMUS « SORTANTS »**

Elles concernent de droit les étudiants régulièrement inscrits en cursus Médecine-Sciences (UP, Ecole de l'Inserm et Médecine-humanités/ENS) et les étudiants Erasmus « sortants ». En cas de double cursus autre, l'étudiant souhaitant bénéficier de ces aménagements doit se signaler au Service Scolarité de son année avant le 30 septembre, pour validation de l'éligibilité à ces dispositions dérogatoires par le directeur de l'UFR ou son représentant.

Les dérogations accordées sont les suivantes :

- Dispense d'UE d'anglais
- Choix du terrain de stage d'immersion, dans la limite des places ouvertures sur le terrain.
- Nombre de séances de stage médico-technique réduit à 3 séances
- Participation aux ED non obligatoire

Les étudiants doivent obligatoirement suivre et valider le SESAN.

### **B- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS PASSERELLE**

Les étudiants admis directement en DFGSM3 par passerelle bénéficient d'un programme de formation spécifique, prenant la forme d'un contrat pédagogique. Les étudiants ont été informés lors de leur admission par passerelle que l'entrée directement en DFGSM3 était conditionnée à l'acceptation de ce contrat. En cas de refus, les étudiants éligibles à la passerelle DFGSM3 intègrent l'UFR de Médecine en DFGSM2.

Le contrat pédagogique prévoit un programme de formation particulier, regroupant des matières du DFGSM2 et DFGSM3. Ci-dessous la liste des UE, stages et formations obligatoires du DFGSM2 et DFGSM3 à valider pour pouvoir valider le DFGSM et intégrer le DFASM1. Les UE, stages et formations dont les étudiants sont dispensés sont indiqués ici à titre d'information.

**Formations à valider (60 ECTS) :**

UE Pneumologie (G2) 3 ECTS  
UE Cardio-vasculaire (G2) 3 ECTS  
UE Digestif (G2) 5 ECTS  
UE Hématologie (G2) 3 ECTS  
UE DevReproGyn (G2) 3 ECTS  
UE Neuro sensoriel (G3) 3 ECTS  
UE Revêtement cutané (G3) 2 ECTS  
UE Cancérologie (G3) 3 ECTS  
UE Uro-Néphro (G3) 4 ECTS  
UE Neuropsychiatrie (G3) 6 ECTS  
UE Agents infectieux (G3) 4 ECTS  
UE Locomoteur (G3) 3 ECTS  
UE Psychologie médicale (G3) 2 ECTS  
Urgence AFGSU (G3) 3 ECTS  
Service Sanitaire (SESAN G3) 6 ECTS  
Stage Sémiologie Semestre 1 (G2) 3 ECTS  
Stage immersion Semestre 2 (G3) 4 ECTS  
Ateliers simulation sémiologie

**Formations dont l'étudiant est dispensé :**

UE BCT (G2)  
UE BCBGM (G2)  
UE Immunologie (G2)  
UE Sémiologie (UE G2)  
UE Imagerie (G2)  
UE Pharmacologie générale (G2)  
UE Endocrinologie (G2)  
UE Epidémiologie Biomed LCA (G3)  
UE Anglais (G2)  
UE Anglais (G3)  
UE Ethique (G3)  
UE Module de synthèse (G3)  
UE libre obligatoire (G3)  
UE libre obligatoire (initiation au PIR) (G2)  
UE Médecine & Santé environnementale (G2/G3)  
Stage médico-technique (G3)  
Stage infirmier (G2)  
Stage sémiologie G2 du semestre 2

Le stage de rattrapage de sémiologie « semestre 1 du DFGSM2 » bénéficie d'une organisation aménagée par rapport aux autres étudiants de DFGSM2. Ainsi, les étudiants bénéficient de 5 séances de stage de 4 heures entre début novembre et fin décembre. Le CCA spécifiquement mobilisé pour ces étudiants balaisera les objectifs du programme de sémiologie de DFGSM2 et effectuera donc 2 séances de cardiologie/pneumologie, 1 séance de neurologie, 1 séance pour l'appareil locomoteur et 1 séance pour le système digestif et l'examen endocrinien. Les CCA impliqués dans cet enseignement spécifique sont ceux de spécialité transversale, à l'aise dans l'enseignement de la sémiologie générale.

Les étudiants dispensés d'anglais en DFGSM2 verront leur dispense automatiquement reconduite en DFGSM3. Aucune autre dispense n'est prévue pour ces étudiants.

**C- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS REDOUBLANTS*****Crédits de DFASM1 pour les étudiants redoublant le DFGSM3 en 2022-2023***

Les étudiants redoublant le DFGSM3 en 2022-2023 se voient donner la possibilité de suivre et valider au maximum 3 UE obligatoirement de trois pôles différents de DFASM1 et/ou les UE hors pôle du DFASM1 sans dépasser les 7 UE à travailler sur l'année (cumul des UE à repasser au titre du redoublement DFGSM3 + UE en crédits de DFASM1 ; l'UE 15 « Médecine & Santé environnementale » n'est pas comprise dans ce décompte).

Les UE du DFASM1 validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFASM1. Les UE obligatoires prises en crédit ne peuvent pas appartenir au même pôle d'enseignement. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE choisies est compatible avec le planning d'enseignement de l'année de DFGSM3 où il est régulièrement inscrit. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires.

Pour l'inscription au parcours optionnel de DFASM1 (ECO) au titre des crédits, l'inscription se fera après la campagne d'inscription du DFASM1, sur les places restantes disponibles après le choix des étudiants inscrits administrativement en DFASM1.

La validation d'UE du T1 de DFASM1 en DFGSM3 est possible en session 1 si l'étudiant n'a pas d'UE du DFGSM3 à valider au S1, en session 1 au T3 si l'étudiant n'a pas d'UE du DFGSM3 à valider au S2 et a validé toutes les UE du DFGSM2 au S1. En dehors ces situations, l'étudiant peut valider la ou les UE de DFASM1 en session 2 s'il n'a pas d'UE du DFGSM3 à valider en session 2.

### ***Capitalisation pour les étudiants redoublant le DFGSM3***

Les étudiants redoublant gardent le bénéfice, s'ils ont été validés, des UE d'enseignement théorique, des formations obligatoires, du stage médico-technique et du SESAN. Les ECUE ne sont pas capitalisables. Ainsi, un étudiant redoublant devra repasser l'intégralité des UE qu'il n'a pas validées lors de l'année universitaire précédente. Pour assurer la continuité de la pratique clinique, le stage d'immersion, même validé en 2021-2022, devra obligatoirement être suivi pour la validation de l'année de DFGSM3.

## **2- EVALUATION DES CONNAISSANCES – MODALITES**

### ***Présentation générale***

L'évaluation des connaissances se fait sous la forme d'examens terminaux ou de contrôles continus, au cours de deux sessions administratives, la session 2 constituant la session de rattrapage des UE non validées en session 1.

La session 1 s'organise en deux semestres. Le premier semestre ne comprend qu'une période d'examen, qui se tiendra en décembre 2022. Le deuxième semestre comprend deux périodes d'examens, une à mi-semestre (en Mars 2023) et une en fin de semestre (Mai 2023). Chaque semestre de formation fait l'objet d'un jury, qui se réunit pour valider l'ensemble des résultats obtenus au cours du semestre. Les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE de session 1 sont autorisés à passer les épreuves ou sous-épreuves de session 2 qui se tiendront sur une seule période fin juin – début juillet 2023.

À l'issue des examens de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats de cette session et définir l'admission globale à l'année de formation.

Les délibérations du jury (notes et décisions de validation) sont communiquées aux étudiants après la tenue de chaque jury. Chaque UE du tronc commun est validée séparément. Les UE ne se compensent pas entre elles mais sont capitalisables en cas de redoublement du DFGSM3. L'UE libre obligatoire est également capitalisable.

Le jury de session 1, semestre 1 se tiendra dans la période du 16 au 27 janvier 2023.

Le jury de session 1, semestre 2 se tiendra dans la période du 05 au 16 juin 2023.

Le jury de session 2 se tiendra dans la période du 17 au 26 juillet 2023.

### **➤ LA CONVOCATION**

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier,

il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

### **Format d'évaluation**

La formalisation du sujet d'examen se fait sous la responsabilité des coordinateurs d'UE. Il prend la forme de questions isolées (QROC, QCM, QROL, Zonage, Question à meilleure réponse) ou de Dossiers Progressifs (DP) clinico-biologiques regroupant plusieurs questions. Les épreuves devront comprendre au minimum une question ouverte par sous-épreuve (au minimum une QROL ou plusieurs QROC). La durée des épreuves terminales écrites prend en compte un temps par question isolée hors QROL (éventuellement regroupées sous forme de DP) entre 1min et 1min30 et un temps par QROL entre 5 et 10 minutes.

L'évaluation repose sur le contenu pédagogique du référentiel, mais peut prendre la forme d'une restitution de connaissances pures, de questions de synthèse ou d'exercices appliqués, tels qu'ils peuvent être abordés en ED en particulier.

### **Correction des épreuves - Jury**

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables d'UE qui transmettent leurs notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque semestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le directeur de l'UFR et comprend les responsables de chaque UE, les responsables d'année, le président de la commission de pédagogie ou son représentant et l'assesseur du doyen. La composition du jury fait l'objet d'un arrêté signé du doyen de la Faculté de Santé. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence à posteriori. En cas de procédure disciplinaire décidée par le jury, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

### **Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1**

Une UE avec ECUE est validée d'emblée (pré jury) à la session 1

- en cas de moyenne générale à l'UE supérieure ou égale à 10/20
- avec une note à l'ECUE comprenant la sémiologie supérieure ou égale à 12/20
- sans note aux autres ECUE inférieure à 9/20.

Une UE évaluée en un seul bloc est validée d'emblée (pré jury) à la session 1 en cas de moyenne supérieure ou égale à 10/20

La validation de l'UE 15 en session 1 ne repose pas sur une évaluation des connaissances lors d'un examen mais sur la validation de la visualisation des capsules vidéo dédiées sur la plate-forme SiDES-NG avant la fin des épreuves de demi-semestre du semestre 2.

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la participation effective aux ED et les éventuelles notes obtenues aux tests lors des ED, et prend, pour chaque UE concernée, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO)\* ou d'admission par décision de jury (ADJ).

\* Seules les UE validées en un seul bloc sont éligibles au dispositif des RENO.

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages et des UE qu'il devait passer en session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les matières RENO s'il le souhaite. Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

A l'issue du jury

Pour les UE avec ECUE, en cas d'invalidation à la session 1 avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant repasse en session 2 les ECUE auxquels il a eu une note inférieure à 9/20 (12/20 pour les ECUE comprenant la sémiologie). En cas d'invalidation à la session 1 avec une moyenne générale inférieure à 10/20, l'étudiant repasse en session 2 les ECUE auxquels il a eu une note inférieure à 10/20 (12/20 pour les ECUE comprenant la sémiologie).

### ***Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2***

Une UE est validée d'emblée (pré jury) à la session 2 en cas de moyenne générale à l'UE supérieure ou égale à 10/20 (12/20 pour l'UE5), sans note à une ECUE de l'UE correspondante inférieure à 9/20 (12/20 pour les ECUE comprenant la sémiologie).

La validation de l'UE 15 en session 2 repose sur la validation de la visualisation des capsules vidéo dédiées sur la plate-forme SiDES-NG avant la fin des épreuves de session 2.

La validation en session 2 des 3 ateliers de simulation (psychologie médicale « atelier 1er contact », AFGSU, ou gestes techniques) pour les étudiants n'ayant pas pu assister à la totalité des séances d'un atelier et ayant déposé un justificatif d'absence repose, pour chacun des ateliers non validés, sur l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à une épreuve de connaissances de 20 questions isolées en 30 minutes.

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la participation effective aux ED et les éventuelles notes obtenues aux tests lors des ED, les notes de stage et les déclarations individuelles de difficultés portées par les étudiants à la connaissance du jury. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE. Le jury peut également prononcer une dette d'UE, voyant l'étudiant autorisé à s'inscrire en DFGSM3 avec une UE non validée, qu'il devra valider en DFGSM3. Les UE validées sont définitivement acquises (capitalisables).

La validation du « Stage Sémiologie Semestre 1 (G2) 4 ECTS » pour les étudiants passeréliens de DFGSM3 se fait sur la présence et la participation aux 5 séances de sémiologie dédiées à leur parcours

La validation du « Stage immersion Semestre 2 (G3) 4 ECTS » pour l'ensemble des étudiants se fait sur la note de stage. Celle-ci se décompose en 3 notes comptant chacune pour 1/3 de la note finale : note stage d'immersion 1 ; note de stage d'immersion 2 et note d'ECOS de sémiologie de fin de DFGSM3.

**Le stage est obligatoire. Tout justificatif d'absence en stage doit parvenir à la scolarité, dans les 48 heures suivant l'absence, pour être prise en compte (arrêt de travail, certificats médicaux...). Les responsables de stage doivent être informés de l'absence en stage.**

### ***Consultation des copies et accès à la correction***

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. (ATTENTION les étudiants verront leurs notes non définitives, qui pourront être modifiées par le post traitement ainsi que par le jury. Une correction détaillée des épreuves rédactionnelles (QROC et QROL) sera mise à disposition des étudiants.

### ***Validation d'année***

A l'issue de la session 2, sont autorisés à s'inscrire en DFASM1 les étudiants ayant validé au moins 60 ECTS, ET reçus à toutes les UE et formations obligatoires du DFGSM3 (dont ateliers de simulation) ET ayant validé le SESAN ET tous les stages (stage médico-technique et stage d'immersion) du DFGSM3. Les étudiants ne peuvent pas s'inscrire en année supérieure s'ils n'ont pas validé l'ensemble des UE, stages et formations. Aucune dette n'est possible entre le DFGSM3 et le DFASM1. Pour les étudiants ayant pris des crédits, la validation des UE du DFASM1 auxquelles ils sont inscrits n'est pas obligatoire pour l'inscription en DFASM1.

Sur initiative de l'étudiant notamment pour l'acquisition de points valorisant le parcours pour l'entrée en 3e cycle, il est possible de suivre des UE d'enseignement complémentaires en supplément de celles prévues pour la validation de l'année.

### ***Validation de cycle DFGSM***

Le cycle de DFGSM est validé uniquement si l'ensemble des UE, stages et formations obligatoires de DFGSM2 ET DFGSM3 sont validées.

**Règlement des études et des examens, approuvé  
par le Conseil pédagogique et le Conseil de Gestion de l'UFR le 20 juin 2022  
par la Commission formation de la faculté de Santé le 15 septembre 2022**

**Le Doyen de l'UFR de médecine  
Philippe RUSZNIEWSKI**

---

## CHARTRE SIMULATION ETUDIANTS

### Année universitaire 2022-2023

---

#### 1. Préambule

La présente charte a pour objectif de définir un socle réglementaire concernant les modalités d'organisation des séances de simulation au sein des centres de simulation en santé rattachés à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris Cité et qui s'inscriront dès la rentrée universitaire 2022-2023 dans le Département de simulation de santé de la faculté de Santé.

Les ateliers de simulation sont obligatoires et font partie intégrante de la formation initiale des étudiants en médecine. Les formations en simulation sont donc soumises aux mêmes règles d'obligation de présence que les stages hospitaliers.

Par ailleurs, les étudiants s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de respect des lieux et du matériel, définies par l'équipe administrative et technique des centres de simulation.

#### 2. Sites de l'enseignement

Les enseignements se déroulent sur les 2 centres de simulation en santé rattachés à l'Université de Paris Cité :

- le centre de simulation Paris Nord (site Pajol), situé 20 quater rue du Département, 75018 Paris
- le centre de simulation Paris Centre (site Campus Saint-Germain), situé au 45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris

#### 3. Organisation générale des enseignements

Les convocations seront transmises aux étudiants par la scolarité. Celles-ci comporteront l'intitulé de la formation, la date et l'heure de convocation ainsi que le lieu de l'enseignement.

Les étudiants sont convoqués 30 minutes avant le début de l'enseignement et doivent impérativement arriver au plus tard 15 minutes avant le début de la séance. Les étudiants qui se présenteraient après le début de la séance se verront refuser l'accès à l'intégralité de la formation prévue ce jour et seront considérés comme absents.

Les étudiants doivent s'assurer d'émarguer les feuilles de présence avant le début de la séance de simulation. En cas d'absence, l'étudiant devra systématiquement transmettre dans les 48h un justificatif à son gestionnaire de scolarité (certificats médicaux...). Aucun rattrapage de la séance ne sera mis en œuvre. Les absences injustifiées pourront donner lieu à une invalidation de la formation pratique (cf règlement des études).

#### 4. Contenu de la formation

En amont de certaines séances, un support pédagogique type vidéo, fichier texte, ou un lien vers un cours en particulier, sera transmis par la scolarité pour préparer l'enseignement. Les étudiants devront avoir accédé à ce contenu avant d'assister à la formation.

Les séances débuteront par un briefing ayant pour but de préparer les étudiants à la formation à venir (déroulé pratique, rôle, contenu pédagogique, présentation des intervenants).

#### 5. Évaluation de l'enseignement par les étudiants

A l'issue de chaque séance, un questionnaire d'évaluation de la séance sera impérativement renseigné par les apprenants avant de quitter la plateforme de simulation. Ces questionnaires s'effectuent en ligne et sont accessibles via un lecteur de QR codes : logiciel de lecture QR code à télécharger sur son smartphone ou via Snapchat. Un prêt de tablette pourra être réalisé auprès de l'équipe administrative ou technique du centre de simulation, pour les étudiants n'ayant pas le matériel nécessaire pour renseigner le questionnaire.

## ANNEXE 2

---

### **REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS DU PARCOURS D'INITIATION A LA RECHERCHE (PIR) Année universitaire 2022-2023**

---

Les étudiants inscrits dans les années d'études allant du DFGSM2 au DFASM3 ont la possibilité d'effectuer un parcours d'initiation à la recherche (PIR) parallèlement à leurs études médicales. Ce parcours donne lieu, après validation des 4 UE recherche du PIR, à une attestation de validation des UE du PIR pouvant donner accès à une candidature à un Master 2.

L'organisation du PIR implique les 3 UFR de la Faculté de Santé de l'Université de Paris.

Le parcours recherche proposé aux étudiants en Médecine est composé de 4 UE recherche : une UE obligatoire (S1) et 3 UE optionnelles au choix (S2 à S4).

Après la réalisation de l'UE de S1 obligatoire, les étudiants de DFGSM2 ayant choisi de poursuivre le PIR, choisiront une UE du PIR (S2) sur le second semestre de DFGSM2.

Les étudiants poursuivant le PIR devront choisir en DFGSM3 deux UE (S3 et S4) du PIR. La validation d'UE optionnelles du PIR remplace la validation d'ECO (une UE pour un ECO).

Les enseignants responsables du PIR sur l'UFR de Médecine sont les Professeurs Franck Pagès, Hélène Cavé, et les Dr Carine El Sissy et Yoann Vial.

Ce règlement des études constitue une annexe des règlements des études des années DFGSM2 et DFGSM3.

#### **A. MODALITES D'ENSEIGNEMENT**

---

Les unités d'enseignement (UE) recherche sont organisés en parcours thématiques reprenant globalement les mentions de M2, afin d'aider les étudiants à faire des choix cohérents et faciliter leur orientation vers leur futur M2.

Certains parcours se subdivisent en itinéraires qui réalisent des regroupements d'UE thématiques.

Chaque UE du PIR valide 6 ECTS (à l'exception des UE validant 3 ECTS « Méthodes en évaluation des risques environnementaux » et « Bases de données pour la santé » de l'itinéraire risque et sécurité sanitaire du parcours de santé publique).

Les enseignements pourront se réaliser en amphithéâtre, en salle d'ED ou de TP, en présentiel ou en distanciel, à la discrétion des responsables des UE.

Des contrôles continus peuvent être réalisés et compteront jusqu'à 100% de la note finale

Certains enseignements pourront être réalisés selon un mode virtuel sur une plateforme dédiée (ex Labster). La validation des acquis pourra donner lieu à l'obtention d'ECTS.

Des schémas récapitulatifs des parcours proposés avec les fiches détaillant le contenu de chaque UE sont disponibles sur la page Moodle du PIR recherche <https://moodle.u-paris.fr/course/view.php?id=14785> )

L'étudiant ayant validé le PIR pourra ensuite candidater l'année suivante ou lors d'une année ultérieure à un M2.

#### **B. MODALITES D'INSCRIPTION AUX UE DE RECHERCHE**

---

La date d'ouverture des candidatures sera communiquée aux étudiants au minimum 15 jours avant l'ouverture des candidatures.

Les listes des étudiants admis dans chaque UE sont portées à la connaissance des étudiants et des



enseignants une semaine avant le démarrage des enseignements.

Aucune inscription dans les UE de recherche ne sera autorisée en dehors des listes établies lors du jury d'admission, sans l'accord préalable des enseignants responsables du PIR de l'UFR de Médecine Un étudiant qui n'aura pas annulé son inscription dans une UE dans les 5 jours ouvrés suivant la publication des listes sera considéré comme inscrit et devra se présenter aux enseignements et aux examens.

Un étudiant ne peut s'inscrire qu'à une UE recherche par semestre

**Les étudiants du DFGSM2 peuvent candidater sur les UE de recherche du second semestre (S2)** lors des préinscriptions qui sont organisées via internet mi-décembre. Cette candidature n'est pas conditionnée par la réussite de l'UE du S1.

L'inscription de l'étudiant à une UE sera fonction des capacités d'accueil de chaque UE. L'inscription à une UE est clôturée lorsque la capacité d'accueil maximale des étudiants dans l'UE est atteinte.

**Les étudiants du DFGSM3 peuvent candidater sur les UE de recherche de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestre (S3- S4)** lors de préinscriptions qui sont organisées *via* internet.

Chaque étudiant prononcera ses vœux priorisés.

L'acceptation des étudiants est faite par les responsables de parcours en fonction des capacités d'accueil de chaque UE, du S2 validé et de la cohérence globale du parcours (S2 puis S3-S4).

Si aucun des choix de l'étudiant ne peut être satisfait, d'autres UE lui seront proposées

### C. STAGE DU PARCOURS RECHERCHE

---

Pour répondre à l'exigence de certains Master 2 ou à la volonté de l'étudiant d'acquérir une première expérience en laboratoire de recherche, un stage de recherche pourra être réalisé à la convenance et à l'initiative de l'étudiant en fin de DFGSM2 ou 3, ou plus tard.

En effet, faire un stage dans une unité de recherche peut être un prérequis pour être accepté dans certains M2 (ex, Magistère Européen de Génétique).

Ce stage à temps plein sera d'une durée de 8 semaines et sera d'une durée totale inférieure à 309 heures. Il doit se faire dans un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST).

Le stage permet d'acquérir 12 ECTS. Ces ECTS sont ajoutés à ceux obtenus par la validation des 4 UE recherche comptant chacune pour 6 ECTS.

#### • Avant le stage

Le choix du laboratoire d'accueil et le sujet de stage doivent être validés au préalable par un enseignant référent choisi parmi les responsables du parcours thématique du candidat.

Une liste non exhaustive des laboratoires d'accueil est disponible sur le site internet de la Faculté de médecine. Les étudiants effectuant un stage en laboratoire doivent remplir une convention de stage prévue à cet effet et disponible sur le site de l'Université.

La convention doit être déposée à la scolarité avant le stage en précisant le thème du projet de stage.

Un stage à l'étranger est possible, dès lors qu'il est réalisé dans un laboratoire validé par l'un des responsables de parcours ou du PIR.

#### • Après le stage

Le responsable ou maître de stage du laboratoire d'accueil remplit une fiche d'évaluation qu'il communique à la scolarité avec copie au responsable du parcours recherche.

Le stagiaire rédige un mémoire de 5 pages (hors page de garde et bibliographie) en français ou anglais (à transmettre à l'examineur qui sera désigné début septembre, avec copie à la scolarité et au responsable du parcours recherche) et présentera son travail à l'oral en 5 minutes avec support (5 diapositives maximum) devant un jury lors d'une session organisée fin septembre.